

Annexe à la délibération n°2026/04/30/4



## BUDGET PRIMITIF 2026 NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Après adoption du budget primitif par le Comité syndical, cette note sera mise en ligne sur les sites Internet [www.pluneret.fr](http://www.pluneret.fr) et [www.plumerqat.fr](http://www.plumerqat.fr).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, dans le respect des principes budgétaires et comptables, à savoir : annualité, antériorité, universalité, unité, équilibre réel, spécialité et sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du syndicat. Par cet acte, la Présidente, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et au plus tard le 30 avril les années de renouvellement des Conseils municipaux.

En préambule, il est précisé que :

- Le budget primitif étant voté après l'adoption du compte financier unique, celui-ci est présenté avec reprise des résultats antérieurs,
- Ce budget est bâti sur les bases du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 16 avril 2026,
- Ce budget est établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux administrés,
- Ce budget est voté par chapitres.

### I. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Syndicat Mériadec Villages.

#### **1.1 Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les frais d'entretien et de consommation des bâtiments publics et du stade de Kergohanne, les salaires du personnel (remboursement de la rémunération de la secrétaire), les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 358 710 €, dont 315 693 € de dépenses réelles, soit une augmentation de 67,92 % par rapport au budget primitif 2025.

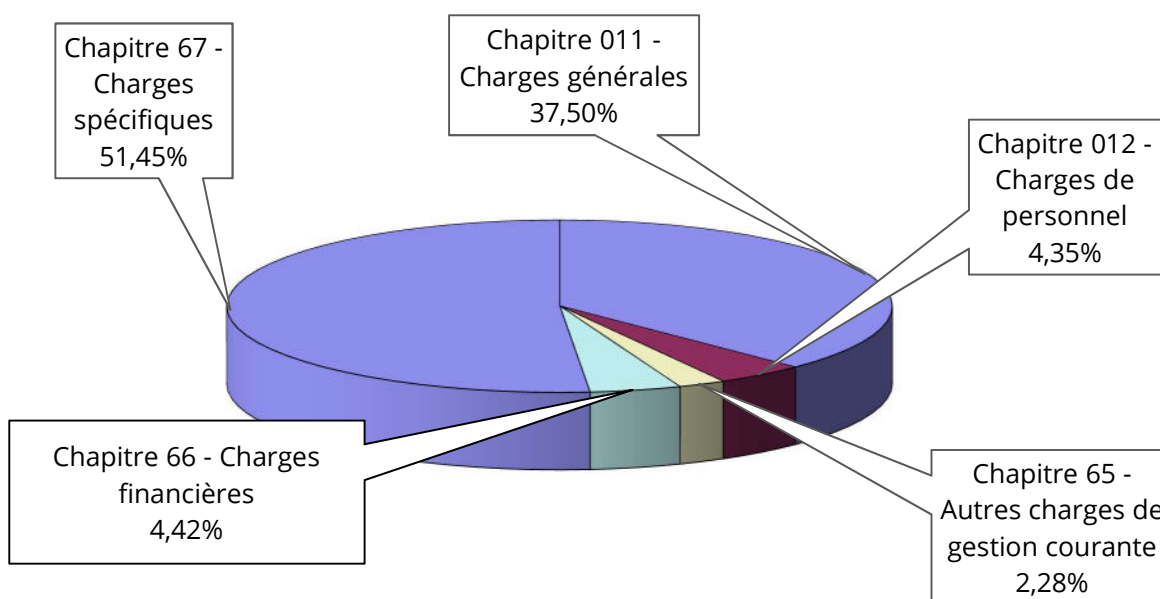
Cette hausse, par rapport au budget primitif 2025, se situe principalement au niveau du chapitre 67, charges spécifiques. Il s'agit de l'annulation des recettes perçues à tort en section de fonctionnement en 2025, liées à la construction d'un pumphtrack, pour un montant de 161 700 €. Cette opération permettra de basculer cette même somme en recettes d'investissement au c/ 13248.

En neutralisant cette opération, les dépenses 2026 diminuent de 7,77 % par rapport à 2025.

Les crédits sont ainsi répartis :

CHAPITRE	BP 2025	BP 2026	Évolution en valeur	Évolution en %
011 - Charges à caractère général	143 901 €	118 400 €	-25 501 €	-17,72%
012 - Charges de personnel	13 220 €	13 720 €	500 €	3,78%
65 - Subventions et autres charges	7 210 €	7 210 €	0 €	0,00%
66 - Intérêts de la dette	14 943 €	13 943 €	-1 000 €	-6,69%
67 - Charges exceptionnelles	500 €	162 420 €	161 920 €	32384,00%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>179 774 €</b>	<b>315 693 €</b>	<b>135 919 €</b>	<b>75,61%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 311 €	43 017 €	14 706 €	51,94%
002 - Déficit de fonctionnement reporté	5 534 €	0 €	-5 534 €	-100,00%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>213 619 €</b>	<b>358 710 €</b>	<b>145 091 €</b>	<b>67,92%</b>

### Prévisions - Dépenses réelles de fonctionnement 2026



Les baisses significatives concernent :

- L'énergie, l'électricité (c/60612) : par rapport aux consommations réelles, le budget 2026 est proposé à la baisse : - 23 000 €
- Locations mobilières (c/61358) : en baisse, du fait de la location de toilettes chimiques dans le cadre de l'agrandissement et de la restructuration de l'accueil de loisirs en 2025 : - 6 300 €
- Le chapitre 66, relatif aux charges financières, enregistre une baisse de 6,69 %, du fait du vieillissement de la dette.

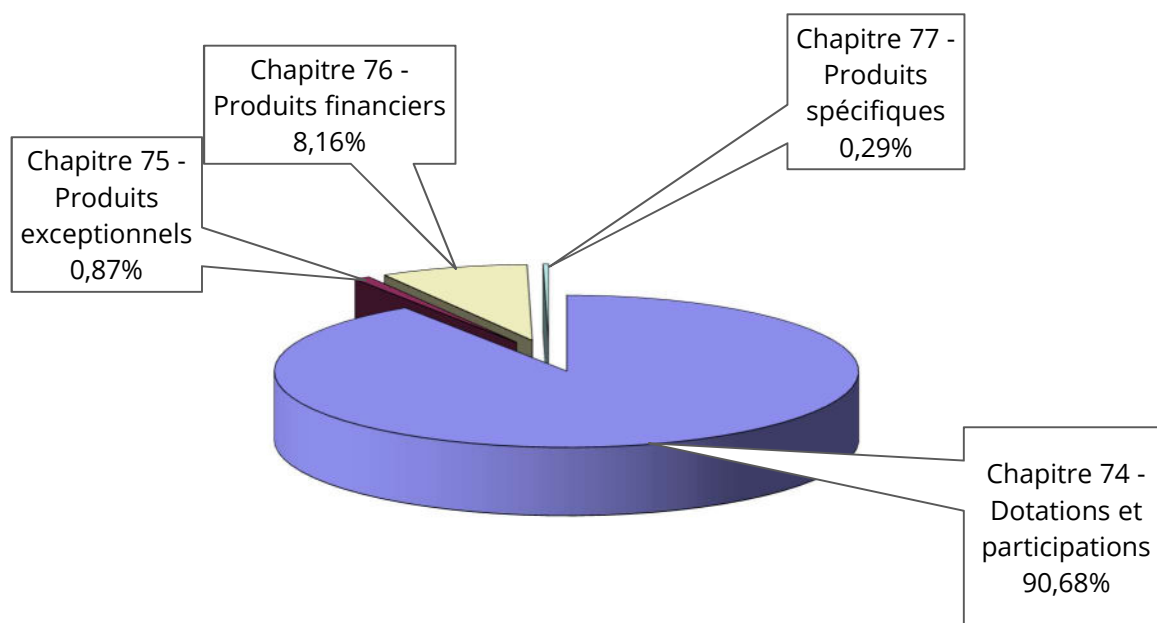
## 1.2 Les recettes de fonctionnement

Le budget du syndicat Mériadec Villages s'équilibre par les participations des communes de Plumergat et Pluneret, proportionnellement, en fonction de la nature des dépenses, au nombre d'habitants ou d'élèves scolarisés à l'école publique Xavier Grall.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 358 710 € et sont ainsi réparties :

CHAPITRE	BP 2025	BP 2026	Évolution en valeur	Évolution en %
74 - Dotations et participations	196 619 €	155 583 €	-41 036 €	-20,87%
75 - Produits de gestion courante	1 500 €	1 500 €	0 €	0,00%
76 - Produits financiers	15 000 €	14 000 €	-1 000 €	0,01%
77 - Produits exceptionnels	500 €	500 €	0 €	0,00%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>213 619 €</b>	<b>171 584 €</b>	<b>-42 036 €</b>	<b>-19,68%</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté		187 126 €	187 126 €	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>213 619 €</b>	<b>358 710 €</b>	<b>145 090 €</b>	<b>67,92%</b>

### Prévisions - Recettes réelles de fonctionnement 2026



Chapitre 74 : les participations des communes de Plumergat et Pluneret sont fluctuantes : elles suivent la courbe des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées. Au budget 2026, seront encaissées les dépenses réalisées au cours du second semestre 2025 et du premier semestre 2026.

## II. ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.1 Les dépenses d'investissement

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2026 est de 57 285 €. Le détail a été présenté et examiné lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

<b>SYNDICAT MÉRIADÉC VILLAGES</b>			
<b>DETAIL DEPENSES D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2026 -</b>			
<b>MONTANTS TTC</b>			
Libellés	Propositions	Observations	Gestion des achats/travaux
Meuble cuisine pour périscolaire	150 €		Plumergat
1 plaque de cuisson fixe	230 €		
Plancher dans bâtiment modulaire	3 000 €		
<b>Total Accueil de loisirs rue Victor Graux</b>	<b>3 380 €</b>		
Changement moteurs volets roulants électriques	4 000 €		Plumergat
Ravalement façade	7 000 €	En régie	
Changement tableau électrique	11 000 €		
Diagnostic toiture		Pour mémoire 1 500 €, reporté en 2027	
<b>Total Restaurant Scolaire rue P. Pobéguin</b>	<b>22 000 €</b>		
Serveur NAS	700 €	Serveur de stockage en réseau	Plumergat
1ère classe PS/MS/GS mobilier scolaire 12 tables et chaises	2 300 €		
2ème classe PS/MS/GS mobilier de rangement et étagères	2 105 €		
1 rangement trottinettes	300 €		
Salle de motricité : chariot rangement tapis	500 €		
Achat trottinette	300 €		
1 banquette tour d'arbre en bois	500 €		
Joint sur le sol intérieur (sol souple)	5 000 €	Joints à chaud, se décolle entre les lés, pas de devis	
Réparation volets	4 000 €		
Diagnostic toiture		Pour mémoire 1 500 €, reporté en 2027	
<b>Total Ecole Xavier Grall</b>	<b>15 705 €</b>		

Aménagement autour du pumptrack	5 000 €	Acquisition table, bancs, poteaux ou jardinières...	Pluneret
2 buts foot A8 rabattables	6 200 €		
<b>Total Complexe sportif de Kergohanne</b>	<b>11 200 €</b>		
Provision pour travaux éventuels	5 000 €		
	<b>5 000 €</b>		

## 2.2 Les recettes d'investissement

Pour 2026, les recettes d'investissement s'élèvent à 386 115 € et sont les suivantes :

CHAPITRE	BP 2025	BP 2026	Évolution en valeur	Évolution en %
10 - Dotations, fonds et réserves : FCTVA	5 000 €	50 998 €	45 998 €	919,88%
13 - Subventions	111 455 €	201 700 €	90 245 €	
16 - Emprunts	125 314 €	0 €	-125 314 €	-100,00%
27 - Autres immobilisations financières	69 000 €	69 000 €	0 €	0,00%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>310 769 €</b>	<b>321 698 €</b>	<b>10 929 €</b>	<b>3,52%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28 311 €	43 017 €	14 706 €	51,94%
041 - Opérations patrimoniales	0 €	21 400 €	21 400 €	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>310 769 €</b>	<b>386 115 €</b>	<b>75 346 €</b>	<b>24,24%</b>

Les ressources propres sont constituées :

- du Fonds de Compensation de la TVA, évalué à 50 998 €
- des participations des communes :

Objet	Financier	Montant
Pumptrack et ALSH	Participation des communes 1 <sup>er</sup> semestre 2026	40 000 €
Pumptrack	Régularisation écritures section de fonctionnement vers investissement	161 700 €

Les autres recettes d'investissement sont constituées par le remboursement du capital de la dette des communes de Plumergat et Pluneret (c/276348), pour 69 000 €.

Le déficit cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2025 s'élève à 159 263,74 €.

En 2025, le niveau de recettes de la section d'investissement s'explique par la participation des communes de Pluneret et Plumergat encaissées en section de fonctionnement, alors qu'il s'agissait de rembourser des dépenses d'investissement, à savoir la mise en place d'un pumptrack et les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'accueil de loisirs.

Compte-tenu du niveau de dépenses d'investissement prévu en 2026, il est donc préférable de voter la section d'investissement 2026 en suréquilibre, exception autorisée par les articles L.1612-6 et 7 du code général des collectivités territoriales.

### III. État de la dette

Le remboursement du capital de la dette est stable et s'établit en 2026 à 68 389 €.

L'encours de la dette du budget du syndicat Mériadec Villages s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à 718 083 €. Pour mémoire, il s'élevait à 786 472 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Syndicat détient 1 seul prêt à ce jour, à taux fixe. Il a été contracté pour financer la construction de l'école Xavier Grall. Il arrivera à échéance le 15 juin 2036. Aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2025.

<b>État de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2026</b>		
Capital restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	Annuités de l'exercice 2024	
	Capital	Intérêts
718 083 €	69 000 €	13 087 €